

W



**CREUSE GRAND SUD**  
Communauté de Communes



Conseillers en exercice	45
Présents	36
Nombre de pouvoirs	8
Votants	44

**DELIBERATION du CONSEIL de la Communauté**

**N° 2022 – 025**

Séance du 6 avril 2022

**INFORMATION DELIBERATIONS DU BUREAU ET  
ARRETES DE LA PRESIDENTE**

L'an deux mille vingt-deux le six avril à 18 heures 30, les membres composant le Conseil de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à la salle des Fêtes de Vallière, au nombre de 36 sous la présidence de Valérie Bertin, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le 30 mars 2022. Benjamin SIMONS a été désigné secrétaire de séance.

**ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs**

BRUNET Guy ; BAUCULAT Annick ; COLLET-DUFAYS Céline ; DUCOURTIOUX Stéphane ; DUGAUD Isabelle ; MOINE Michel ; ROGER Thierry ; LEGER Jean-Luc ; MALHOMME Elodie ; DURAND Serge ; DETOLLE Alain ; NICOUX Renée ; ROULET Alain ; FOURNET Marie-Hélène ; LABARRE Jacqueline ; ESTERELLAS Philippe ; COLLIN Philippe ; SIMONS Benjamin ; RAVET Nadine ; LETELLIER Thierry ; BŒUF Jacques ; LHERITIER Laurent ; MERIGOT Pascal ; VERONNET Jean-Luc ; CHEVREUX Laurence ; LEGROS Pierrette ; ARNAUD Christian ; PINLON Evelyne ; JOSLIN Jean-Louis ; AUMEUNIER Gérard ; PRIOURET Denis ; SAINTRAPT Alex ; MIOMANDRE Didier ; BIALOUX Claude ; BERTIN Valérie et TOURNIER Jacques

**ETAIENT EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mesdames et Messieurs**

DEBAENST Catherine à CHEVREUX Laurence ; BOUQUET Benjamin à DUGAUD Isabelle ; HAGENBACH Nadine à DUGAUD Isabelle ; HAYEZ Marie-Françoise à MOINE Michel ; ROUGIER Bernard à DUCOURTIOUX Stéphane ; TERNAT Didier à BERTIN Valérie ; BONIFAS Marina à PRIOURET Denis ; FOUGERON Roger à LEGER Jean-Luc.

**ETAIT ABSENT EXCUSEE : LABOURIER Dominique**

**Mme Valérie BERTIN présente le rapport suivant :**

Conformément à l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le Président rend compte des travaux du Bureau et des attributions exercées par délégation.

Ainsi, depuis le précédent Conseil, la délibération suivante a été prise par le Bureau :

- 2022-014 : fixation des tarifs du séjour des vacances de pâques 2022 des accueils de loisirs

Aucun nouvel arrêté n'a été pris par la Présidente.

**Le CONSEIL Communautaire, après avoir entendu l'exposé qui précède et délibéré à l'unanimité :**

- **PREND ACTE** de cette information.

**CONTRE : 0**

**POUR : 44**

**ABSTENTION : 0**

**Adopté à l'unanimité**

Ainsi fait et délibéré le 6 avril 2022 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'État le

**20 AVR. 2022**

PUBLIEE le

Valérie BERTIN,  
Présidente

